



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1035

Programmation financière complémentaire au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 11 070 euros - Annulation de la subvention de 3 500 euros à l'association Réseau Etincelle

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1035 - PROGRAMMATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA POLITIQUE EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIFFERENTES STRUCTURES POUR UN MONTANT TOTAL DE 11 070 EUROS - ANNULATION DE LA SUBVENTION DE 3 500 EUROS A L'ASSOCIATION RESEAU ETINCELLE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/765 du 27 mai 2021, vous avez approuvé la programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle avec l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures partenaires de la Ville de Lyon.

L'objet de ce rapport est de compléter cette programmation financière par l'attribution de subventions à des actions dont l'instruction n'était pas terminée lors de notre séance du 27 mai dernier.

La présentation de cette programmation complémentaire est l'occasion de souligner que l'exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation de nos concitoyens les plus fragiles, celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes. Et nous souhaitons y apporter des réponses efficaces et pérennes. Notre stratégie globale s'articule autour de quatre priorités :

- garantir un accès égal à l'emploi à toutes et tous ;
- fédérer l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'économie, mais aussi de la formation, de l'éducation, de l'éducation populaire et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- permettre à toutes les lyonnaises et à tous les lyonnais d'avoir accès à une offre de biens et de services de qualité, à proximité de son lieu de vie, et couvrant l'ensemble des besoins du quotidien,
- faire de la Ville de Lyon un territoire exemplaire en matière de consommation de ressources et d'achats responsables.

La Ville de Lyon fonde son intervention sur la synergie entre la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE) dont elle est membre constitutif, la Mission locale de Lyon et l'association ALLIES car c'est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décroisement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2022 de Lyon.

La programmation emploi-insertion qui vous est présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposés par la MMIE et la Mission locale de Lyon.

Pour mémoire, je vous rappelle que la programmation 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle s'organise autour des cinq axes suivants :

- L'accueil-orientation/diagnostic : les actions concernant cet axe viennent en complément de l'offre des antennes de proximité de la MMIE et de la Mission locale de Lyon. Il s'agit d'aller vers les personnes qui ne sont pas ou plus accompagnées par le service public de l'emploi ou les dispositifs existants, afin de les mettre en relation avec un dispositif de suivi ou vers l'opérateur le plus adapté pour répondre aux besoins ou résoudre des difficultés ;
- La mise en activité professionnelle : ces actions concourent à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, dans le cadre d'un contrat de travail. Elles sont proposées par des structures d'insertion par l'activité économique : associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI), entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI), régies de quartiers, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ou associations offrant un contrat de travail. Les actions en lien direct avec des employeurs sont privilégiées ;
- L'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale : l'objectif est d'accompagner l'entrée sur le marché du travail ou la reconversion professionnelle vers des métiers d'avenir et porteurs de sens qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux du territoire. Il s'agit aussi de développer les actions facilitant l'accès aux métiers liés à la transition écologique et sociale, grâce à des dispositifs innovants de formation et d'accès à nouveaux métier ;
- La levée des freins à la recherche d'emploi, non traitée par les dispositifs de droit commun. En la matière, les actions s'inscrivent en complémentarité de l'offre existante, en recherchant une véritable synergie locale entre tous les acteurs tant de l'emploi et de l'insertion que de l'économie mais aussi de l'action sociale, de la santé, du logement, de la culture et de la mobilité. Il s'agit aussi d'actions ayant pour objectif de favoriser la mise en relation et l'intégration des salariés dans l'entreprise.
- La promotion de l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations : il s'agit d'assurer l'égalité des chances à l'embauche et de lutter contre les pratiques discriminatoires tout au long de la vie professionnelle. Ces actions visent aussi la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement de nouvelles opportunités professionnelles vers plus de mixité sociale.

Les actions retenues au titre de la programmation complémentaire 2021 dans le cadre de la politique pour l'emploi et l'insertion professionnelle figurent dans le tableau suivant :

Axe 4 : Lever les freins à l'employabilité

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Action	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849
Tout Lyon	Tremplin Anepa 13 rue des Augustins à Lyon 1 ^{er}	ALPHA'JOB ateliers linguistiques vers l'emploi.	Apprendre les bases de la langue française écrite et/ou orale, acquérir les prérequis pour pouvoir poursuivre dans des dispositifs de droit commun de formation plus intensive. Renforcer l'employabilité. Mise en place d'un atelier par semaine de septembre à décembre à destination d'une vingtaine de participants de tout Lyon.	5 000 €	5 000 €

Axe 5 : Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Action	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849
Tout Lyon	TISSU SOLIDAIRE 17 rue Jean Bourget à Villeurbanne	Des étoiles et des femmes	Accompagnement mis en place pour lever les freins périphériques de retour à l'emploi de femmes issues des quartiers politiques de la ville. Accès au Certificat d'aptitude professionnelle cuisine. Organisation de stages : 50 participantes à la sélection, 20 à la présélection, 12 accompagnées et qui accèdent à la formation du GRETA (Groupement d'établissements).	5 000 €	5 000 €

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Action	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849
Tout Lyon	MOZAIK RH 29 boulevard Bourdon à Paris	Inclusion économique des jeunes BAC + 2	Augmenter la visibilité des jeunes, développer leur réseau professionnel, Les faire entrer dans une démarche collective pour rompre l'isolement face à la recherche d'emploi, Diminuer le temps de recherche d'emploi, Réduire les inégalités d'accès à l'emploi sur les territoires, lutter contre les stéréotypes et valoriser les candidats auprès des entreprises qui recrutent.	1 070 €	1 070 €
				6 070 €	6 070 €
TOUS AXES				11 070 €	11 070 €

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport.

Pour mémoire, le montant des subventions allouées au titre de la programmation Emploi Insertion professionnelle était de 638 335 euros en 2020.
Le total cumulé au titre de 2021 s'élève à 629 060 euros.

Par ailleurs, par délibération n° 2021/765 du 27 mai 2021, une subvention de 3 500 euros a été allouée à l'association Réseau Etincelle pour une action visant à aider les jeunes de Lyon à devenir entrepreneurs de leur vie, principalement ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou avec de faibles qualifications. Par courrier du 13 juillet 2021, le délégué général nous informe que suite au contexte sanitaire de 2020, l'association renonce à cette subvention au titre de 2021.

Vu délibération n° 2021/765 du 27 mai 2021 ;

Vu ledit modèle type de convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant global de 11 070 euros, sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- La subvention de 3 500 euros allouée à l'association Réseau Étincelle par délibération n° 2021/765 du 27 mai 2021 est annulée.
- 3- Le modèle type de convention d'application susvisé, établie entre la Ville de Lyon et les associations, est approuvé.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 5- La dépense totale correspondante, soit 11 070 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 sur la ligne de crédit 41849 – nature 65748 - fonction 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET